

# Comprendre le TDAH comme handicap en milieu d'études postsecondaires

**CADDAC**

**416-637-8584**

**[www.caddac.ca](http://www.caddac.ca)**



Environ 4% ou 150 000 jeunes adultes canadiens souffrent de symptômes de TDAH ce qui a souvent des impacts sur la réussite de leurs études postsecondaires.

L'augmentation récente de la sensibilisation au TDAH et du soutien offert a permis à plus d'étudiants atteints d'un TDAH d'avoir accès à une éducation postsecondaire, leur permettant ainsi de réaliser leur plein potentiel académique et professionnel.

Malheureusement, le TDAH et ses impacts sur le rendement académique de l'étudiant continuent à être mal compris par certains établissements postsecondaires.

Par conséquent, plusieurs de ces établissements demandent que les étudiants obtiennent des évaluations très coûteuses afin de pouvoir être considérés comme ayant un handicap.

Des recherches ont démontré que ces tests normalisés, ne quantifient pas adéquatement la nature des atteintes fonctionnelles qui caractérisent le TDAHrize ADHD

lorsqu'utilisés, de tels tests peuvent empêcher injustement des étudiants à se qualifier pour des accommodements académiques, résultant ainsi à une inégalité dans l'accès à une éducation postsecondaire.



Les accommodements académiques pour des étudiants ayant des troubles d'apprentissage ne leur donnent pas un avantage injuste, mais plutôt l'opportunité comme tous autres étudiants d'avoir accès à une éducation postsecondaire.

Il n'y a pas de consensus sur les normes nationales ou provinciales pour des pratiques d'évaluation et de documentation pour assurer un accès équitable à des accommodements et des services en matière d'éducation postsecondaire pour les étudiants atteints d'un TDAH.

Ceci entraîne des incohérences et des pratiques discriminatoires par ces collèges et ces universités, les rendant sujets à de possibles contestations judiciaires.

CADDAC est d'accord qu'un rapport médical détaillé par un expert médical dans le domaine du TDAH devrait répondre aux exigences du gouvernement du Canada.

Les rapports devraient fournir aux établissements d'études postsecondaires avec les informations nécessaires dont ils ont besoin pour comprendre les déficiences uniques de l'étudiant et le besoin pour des accommodements spécifiques.

# Le rapport devrait:

- Identifier l'invalidité permanente et la liste des atteintes spécifiques
- Indiquer comment ces atteintes auront un impact négatif sur le rendement de l'étudiant pendant ses études postsecondaires
- Mettre en lien les accommodements recommandés aux handicaps actuels de l'étudiant

CADDAC a développé un document pour les médecins et les psychologues pour les aider à la rédaction d'un rapport détaillé qui répond aux exigences du gouvernement du Canada et qui fournit les informations nécessaires aux établissements d'études postsecondaires.

- Pour consulter le document sur ce sujet
- Pour consulter l'outil pour les experts médicaux en TDAH
- Pour consulter la grille concernant les incohérences à travers les
- établissements d'études postsecondaires
- Pour consulter la présentation en format document
- Pour consulter le communiqué de presse



Pour plus de renseignements sur le TDAH

[www.caddac.ca](http://www.caddac.ca)

[www.adhdawareness.ca](http://www.adhdawareness.ca)